



## 15ème législature

<b>Question N° : 33649</b>	De <b>M. David Corceiro</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Val-d'Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse</b> > Fusion des numéros d'urgence en un numéro unique	<b>Analyse</b> > Fusion des numéros d'urgence en un numéro unique.
Question publiée au JO le : <b>03/11/2020</b> Date de renouvellement : <b>13/04/2021</b> Question retirée le : <b>12/04/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. David Corceiro attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé s'agissant du projet de fusion des numéros d'urgence en un numéro unique. Avec l'objectif de renforcer les capacités d'intervention, l'article 31 de la proposition de loi du 30 juin 2020 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers prévoit de fusionner les plateformes d'appels d'urgence 15 (SAMU), 17 (police secours) et 18 (pompiers) en un seul numéro, le 112. Ce projet divise les représentants du secteur, qui redoutent une saturation des services. Il s'interroge quant à la mise en place de ce numéro et les effets d'une telle mesure sur l'efficacité des interventions.